

## ALLEGEMENTS DE FORMATION

### Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (ancien référentiel 2006)

| Blocs de compétences  | Compétences   | Parcours de formation  |  | Modalités d'évaluation du bloc de compétences   |
|---|---|--|--|---|
|   |   | Modules de formation   | Période en milieu professionnel  |   |
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale   | 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires | <b>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b><br>Module allégé : 84 h | <b>Durée allégée : 1 ou 2 périodes en milieu professionnel pour un total de 7 semaines</b><br><br>➔ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :<br>Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie<br>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences<br>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel<br><br>➔ Portant spécifiquement sur les blocs 1, 2 et 5 :<br>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale<br>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration<br>Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques | Etude de situation<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel  |
|   | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer  | <b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</b><br>Module allégé : 14 h  |  |   |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration   | 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins   | <b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b><br>Module allégé : 28 h  |  | Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel        |
|   | 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne   | <b>Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</b><br>Module allégé : 70 h                                 |  |   |
|   | 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation   |  |  |   |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants   | 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage  |  |  | Pas d'évaluation  |
|   | 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels   | <b>Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b><br>21 h                                   |  | Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée                                       |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés   |  |  | Equivalence totale<br>Pas d'évaluation  |
|   | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins   |  |  |   |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques              | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  |  |  | Pas d'évaluation  |
|   | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques   | <b>Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b><br>Module allégé : 35 h                    | Cf blocs 1 et 2  | Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel |

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

## Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du diplôme d'Assistant de Régulation Médicale

| Blocs de compétences  | Compétences   | Parcours de formation  |  | Modalités d'évaluation du bloc de compétences   |
|---|---|--|--|---|
|   |   | Modules de formation   | Période en milieu professionnel  |   |
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale   | 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires | Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale<br>147 h | <p><b>Durée allégée : 17 semaines</b> comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines</p> <p>➔ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :</p> <p>Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie</p> <p>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences</p> <p>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</p> <p>➔ Portant sur l'ensemble des blocs de compétences</p> <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p> <p>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p> <p>Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant</p> | <p><b>Etude de situation</b><br/>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p>   |
|   | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer  | Dispense de formation  |  |   |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration   | 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins   | Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne<br>Module allégé : 12 h                                 | <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p>  | <p><b>Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4</b><br/>Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5<br/>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p> |
|   | 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne   | Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement<br>Module allégé : 161 h                 |  |   |
|   | 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation   | Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée<br>35 h   |  |   |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants   | 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage  | Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage<br>Module allégé : 21 h               | <p>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p> <p>Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant</p>  | <p><b>Etude de situations relationnelles</b> pouvant comporter une pratique simulée<br/>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p>  |
|   | 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels   | Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs<br>21 h                    |  |   |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés   | Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés<br>35 h                     | <p>compte du lieu et des situations d'intervention</p> <p>Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p> <p>➔ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées</p>  | <p><b>Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée</b> en milieu professionnel<br/>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p>   |
|   | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins   |  |  |   |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques              | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  | Equivalence  | <p>Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p>  | <p><b>Pas d'évaluation</b></p>  |
|   | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques   | Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques<br>Module allégé : 35 h     |  |   |

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

## Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du diplôme d'Ambulancier (référentiel 2006)

| Blocs de compétences  | Compétences   | Parcours de formation   |   | Modalités d'évaluation du bloc de compétences   |
|---|---|---|---|---|
|   |   | Modules de formation  | Période en milieu professionnel   |   |
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale   | 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires | <b>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b><br>147 h | <p><b>Durée allégée : 17 semaines</b> comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines</p> <p>➔ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :</p> <p>Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie</p> <p>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences</p> <p>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</p> | <p>Etude de situation</p> <p>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p>   |
|   | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer  | <b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</b><br>21 h   |   |   |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration   | 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins   | <b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b><br>Module allégé : 35 h                                 | <p>➔ Portant sur l'ensemble des blocs de compétences</p> <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</p> <p>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p> <p>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p>   | <p>Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4</p> <p>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p>                               |
|   | 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne   | <b>Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</b><br>Module allégé : 168 h                 |   |   |
|   | 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation   | Equivalence   |   |   |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants   | 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage  | <b>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b><br>Module allégé : 21 h               |   | <p>Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée</p> <p>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p>        |
|   | 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels   | <b>Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b><br>21 h                    |   |   |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés   | <b>Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b><br>Module allégé : 21 h     | <p>Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</p> <p>Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p>  | <p>Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel</p> <p>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p> |
|   | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins   |   |   |   |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques              | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  | <b>Module 9. - Traitement des informations</b><br>Module allégé : 14 h  | <p>➔ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées</p>  | <p>Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée</p> <p>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p>                        |
|   | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques   | <b>Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b><br>Module allégé : 49 h     |   |   |

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

## Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires (référentiel 2011)

| Blocs de compétences  | Compétences   | Parcours de formation  |   | Modalités d'évaluation du bloc de compétences  |
|---|---|--|---|--|
|   |   | Modules de formation   | Période en milieu professionnel   |  |
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale   | 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires |  |   | Equivalence totale<br>Pas d'évaluation   |
|   | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer  |  |   |  |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration   | 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins   | Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne<br>77 h                             | <p><b>Durée allégée : 14 semaines</b> comprenant 2 ou 3 périodes en milieu professionnel de 3, 4 ou 7 semaines</p> <p>➔ Contexte de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée</p> <p>➔ Permettant d'explorer les missions 2 et 3</p> <p>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences</p> <p>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</p> <p>➔ Portant spécifiquement sur les blocs 2, 4 et 5 :</p> <p>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p> | <p>Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4</p> <p>Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5</p> <p>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p> <p>Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2</p> |
|   | 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne   | Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement<br>182 h             |   |  |
|   | 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation   | Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée<br>35 h                       |   |  |
|   |   |  | <p>Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention</p> <p>Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p> <p>➔ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées</p>   |  |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants   | 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage  |  |   | Equivalence totale<br>Pas d'évaluation   |
|   | 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels   |  |   |  |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés   | Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés<br>35 h |   | Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel   |
|   | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins   |  |   |  |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques              | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  | Module 9. – Traitement des informations<br>35 h  | Cf bloc 2   | Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel  |
|   | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques   | Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques<br>70 h |   |  |

## Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du BAC PRO Accompagnement Soins et Services à la Personne (référentiel 2011)

| Blocs de compétences  | Compétences   | Parcours de formation  |  | Modalités d'évaluation du bloc de compétences  |
|---|---|--|--|--|
|   |   | Modules de formation   | Période en milieu professionnel  |  |
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale   | 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires |  |  | Equivalence totale<br>Pas d'évaluation   |
|   | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer  |  |  |  |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration   | 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins   | Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne<br>77 h                 | <p><b>Durée allégée : 10 semaines</b> comprenant 2 périodes en milieu professionnel de 5 semaines</p> <p>➔ Contexte de prise en soins en rééducation réadaptation, soins de suite, soins de courte durée</p> <p>➔ Permettant d'explorer les missions 2 et 3</p> <p>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences</p> <p>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</p> <p>➔ Portant spécifiquement sur le Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration</p> | <p>Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4</p> <p>Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5</p> <p>Evaluation des compétences en milieu professionnel</p> <p>Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2</p> |
|   | 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne   | Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement<br>182 h |  |  |
|   | 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation   | Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée<br>35 h           |  |  |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants   | 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage  |  |  | Equivalence totale<br>Pas d'évaluation   |
|   | 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels   |  |  |  |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés   |  |  | Equivalence totale<br>Pas d'évaluation   |
|   | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins   |  |  |  |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques              | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  |  |  | Equivalence totale<br>Pas d'évaluation   |
|   | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques   |  |  |  |

## Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (référentiel 2016)

| Blocs de compétences  | Compétences   | Parcours de formation  |  | Modalités d'évaluation du bloc de compétences   |
|---|---|--|--|---|
|   |   | Modules de formation   | Période en milieu professionnel  |   |
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale   | 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires | <b>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b><br>Module allégé : 98 h | <b>Durée allégée : 12 semaines</b> comprenant 2 périodes en milieu professionnel de 5 et 7 semaines<br><br>↳ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :<br><br>Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie<br>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences<br>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel<br><br>↳ Portant spécifiquement sur les blocs 1, 2 et 4 :<br>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale<br>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration<br>Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | Etude de situation<br><br>Evaluation des compétences en milieu professionnel  |
|   | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer  | <b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</b><br>Module allégé : 14 h  |  |   |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration   | 3 - Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins  | <b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b><br>77 h  |  | Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4<br>Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel |
|   | 4 - Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne  | <b>Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</b><br>Module allégé : 161 h                                |  |   |
|   | 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation   | <b>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b><br>35 h  |  |   |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants   | 6 - Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage   | Equivalence  |  | Pas d'évaluation  |
|   | 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels   | <b>Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b><br>21 h                                   |  |   |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8 - Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés  | <b>Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés</b><br>35 h                                    |  | Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel  |
|   | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins   |  |  |   |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques              | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  | Equivalence  |  | Pas d'évaluation  |
|   | 11 - Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques  | <b>Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b><br>Module allégé : 35 h                    |  |   |

La production d'une attestation de formation aux gestes et soins d'urgences de niveau 2 en cours de validité est obligatoire pour valider le bloc 2.

### Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires d'un Titre Professionnel d'Assistant De Vie aux Familles

| Blocs de compétences  | Compétences   | Parcours de formation   |   | Modalités d'évaluation du bloc de compétences   |
|---|---|---|---|---|
|   |   | Modules de formation  | Période en milieu professionnel   |   |
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale   | 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires | Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale<br>Module allégé : 98 h | <p><b>Durée allégée : 17 semaines</b> comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines</p> <p>➔ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :</p> <p>Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie<br/>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences<br/>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel</p> <p>➔ Portant sur l'ensemble des blocs de compétences</p> <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale<br/>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration<br/>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p> | Etude de situation<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel  |
|   | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer  | Dispense de formation   |   |   |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration   | 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins   | Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne<br>77 h  | <p>➔ Portant sur l'ensemble des blocs de compétences</p> <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale<br/>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration<br/>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p>   | Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4<br>Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel<br>Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 |
|   | 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne   | Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement<br>182 h  |   |   |
|   | 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation   | Dispense de formation   |   |   |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants   | 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage  | Dispense de formation   | <p>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale<br/>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration<br/>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants</p>  | Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel   |
|   | 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels   | Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs<br>21 h                                   |   |   |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés   | Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés<br>35 h                                    | <p>Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention<br/>Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques</p>   | Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel  |
|   | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins   |   |   |   |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques              | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  | Module 9. - Traitement des informations<br>Module allégé : 28 h   | <p>➔ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées</p>  | Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel   |
|   | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques   | Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques<br>Module allégé : 49 h                    |   |   |

Rappel : vous devez être à jour de vos vaccinations

## Parcours d'accès au Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant pour les titulaires du Titre Professionnel d'Agent de Service Médico-Social

| Blocs de compétences  | Compétences   | Parcours de formation   |  | Modalités d'évaluation du bloc de compétences   |
|---|---|---|--|---|
|   |   | Modules de formation  | Période en milieu professionnel  |   |
| Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale   | 1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires | <b>Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale</b><br><b>Module allégé : 98 h</b> | <b>Durée allégée : 17 semaines comprenant 3 périodes en milieu professionnel de 5, 5 et 7 semaines</b><br><br>➔ Permettant d'explorer les missions 1, 2 et 3 :<br>Mission 1 : Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie<br>Mission 2 : Collaborer aux projets de soins personnalisés dans son champ de compétences<br>Mission 3 : Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel<br><br>➔ Portant spécifiquement sur les blocs 1, 2, 3 et 5 :<br>Bloc 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale<br>Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration<br>Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants<br>Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques | Etude de situation<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel  |
|   | 2 - Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer  | <b>Module 2. Repérage et prévention des situations à risque</b><br><b>Module allégé : 14 h</b>  |  |   |
| Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration   | 3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins   | <b>Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne</b><br>77 h   |  | Etude de situation en lien avec les modules 3 et 4<br>Evaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel<br><br>Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 |
|   | 4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne   | <b>Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement</b><br>182 h   |  |   |
|   | 5 - Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation   | <b>Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée</b><br>35 h   |  |   |
| Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants   | 6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage  | <b>Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage</b><br><b>Module allégé : 35 h</b>                              |  | Etude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel   |
|   | 7 - Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels   | <b>Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs</b><br>21 h  |  |   |
|   |   |   | ➔ Au moins une période clinique doit être effectuée auprès de personnes en situation de handicap physique ou psychique et une période auprès de personnes âgées  |   |
| Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention | 8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés   |   |  | Equivalence totale<br>Pas d'évaluation  |
|   | 9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins   |   |  |   |
| Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques              | 10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités  | <b>Module 9. - Traitement des informations</b><br><b>Module allégé : 14 h</b>   | Cf blocs 1, 2, 3   | Etude de situation pouvant comporter une pratique simulée<br>Evaluation des compétences en milieu professionnel   |
|   | 11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques   | <b>Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques</b><br><b>Module allégé : 49 h</b>                    |  |   |

**Avec également pour tous les parcours :**

- **Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35h (dans les trois premiers mois de la formation)**
- **Suivi pédagogique individualisé des apprenants : 7h (réparties tout au long de la formation)**
- **Travaux personnels guidés (TPG) : 35h (réparties au sein des différents modules)**